

*Au Puits  
de  
La Paracha*

*Pensées recueillies  
de Rabbi  
Elimelech  
Biderman Chlita*

*Kora'h*



# FEUILLET HEBDOMADAIRE AU PUIITS DE LA PARACHA

Pour toute remarque,  
éclaircissement ou tout  
autre sujet il est possible  
de nous contacter:  
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:  
Mail@BeerHaparsha.com

*Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.*

## INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

*En hébreu:*

באר הפרשה  
subscribe@beerhaparsha.com

*En anglais:*

Torah Wellsprings  
Torah@torahwellsprings.com

*En Yidich:*

דער פרשה קוואל  
yiddish@derparshakval.com

*En Espagnol:*

Manantiales de la Torá  
info@manantialesdelatorah.com

*En Français:*

Au Puits de La Paracha  
info@aupuitsdelaparacha.com

*En Italien:*

Le Sorgenti della Torah  
info@lesorgentidellatorah.com

*En Russe:*

Колодец Торы  
info@kolodetztory.com



**AUX ETATS-UNIS:** Mechon Beer Emounah  
1660 45th St, Brooklyn NY 11204  
718.484.8136

**EN ISRAËL:** Makhon Beer Emouna  
Re'hov Dovev Mecharim 4/2  
Jérusalem  
Téléphone: 02-688040

**Edité par le Makhon Beer Emouna**  
Tous droits de Reproduciton réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est contraire à la Halakha et à la loi.

# Au Puits de La Paracha

## Kora'h

**« C'est le Ciel qui nous le donne » : c'est le Ciel qui donne à l'homme tous ses biens et tout ce qu'il est, et il ne peut se les octroyer seul.**

« Kora'h fils de Kéhat fils de Lévi (se) prit (à part). » (16, 1)

Le Divré Israël explique que l'expression « *il prit* », exprimant le détachement de Kora'h du peuple pour s'opposer à Moché, suggère également l'erreur qui entraîna ce dernier à accomplir une telle démarche : il pensa en effet que l'homme est en mesure de s'appropriier (*il prit*) le pouvoir, sans comprendre que celui-ci appartient à Hachem et que c'est Lui qui nomme les dirigeants du peuple selon Sa volonté.

C'est, explique-t-il, le sens de la Guemara (Taanit 25a) qui enseigne : « Du Ciel, on lui donne, mais lui, ne prend rien » : du Ciel, on donne à l'homme ce qui est prévu pour lui, mais lui n'est pas en mesure de prendre ce qui ne lui a pas été octroyé, qu'il s'agisse d'un bien matériel ou d'un honneur quel qu'il soit. En revanche, il recevra tout ce qui lui revient, en temps et en heure, car personne ne peut lui ravir ce qui est à lui, et le Saint-Béni-Soit-Il accomplira largement ce qu'il a prévu pour chacun.

Le Rav de Rougine expliquait, d'après cela, l'enseignement de la Guemara (Haguiga 4a) : « Quel est l'insensé ? C'est celui **qui perd ce qu'on lui donne** » : l'insensé, c'est celui **qui perd** la connaissance que tout ce qu'il a, c'est uniquement **ce qu'on lui donne** dans le Ciel. L'homme n'acquiert rien ni ne parvient à rien par lui-même, car tout provient exclusivement du Créateur, qui est à l'origine de tout ce qui se déroule dans le monde.

Et c'est pourquoi il existe de nombreux commentaires (dans le Midrach Tan'houma et par Rachi) concernant le sujet de la Emouna abordé dans cette Paracha. En effet, toutes les disputes et les dissensions entre les

hommes prennent leur source dans un manque de Emouna et de confiance en D. Je m'explique :

Chacun se préoccupe de sa personne, de sa subsistance, et veille à son honneur, comme on veillerait à la couronne d'un roi. Dès lors, si quelqu'un vient attenter à sa fierté ou à sa subsistance, même si ces atteintes ne sont que le fruit de son imagination, il lui "incombe" désormais d'accomplir la "Mitsva" de "venger l'honneur ainsi bafoué". Désormais, c'est la porte ouverte aux disputes : le feu de la discorde s'embrase et ne fait qu'être attisé. Si, au contraire, il possédait une foi intègre que tout provient du Ciel, il aurait su que son sort tout entier est placé entre les mains du Créateur. Toute sa réussite jusqu'à présent, dans ses efforts pour subvenir à ses besoins et dans les autres domaines de l'existence, du début à la fin, n'a été possible que parce qu'Hachem l'a voulu. De fait, il ne s'émouvrait pas autant lorsque quelqu'un lui cause un dommage ou une vexation, car rien n'est le fruit du hasard ni la responsabilité de quiconque dans ce monde. Seul Celui qui a tout créé en est l'Instigateur.

C'est ce que Rabbi Chlomké de Zwil avait coutume de dire : « **Un juif qui vit avec Emouna ne vexe jamais personne et ne se vexe jamais de personne, que ce soit dans le domaine matériel ou spirituel.** Car il sait pertinemment que personne ne peut toucher à ce qui est réservé à autrui, ne fût-ce que d'un cheveu (Yoma 38b), et personne n'est en mesure de **donner** quoi que ce soit à quiconque ou de le lui **prendre** si Hachem ne l'a pas décrété. **Dès lors, pourquoi ferait-il du mal à autrui** (en représailles du préjudice qu'il lui aurait porté), **alors que ce dernier ne lui a rien fait ? De même, pourquoi lui en voudrait-il s'il ne lui a rien fait ? Car tout ce que l'autre lui "fait" n'est que le fruit de la parole Divine.**

Celui qui agit de la sorte acquiert le bonheur ici-bas et pour le monde à venir. **Qu'on l'insulte ou, au contraire, qu'on le bénisse, qu'on lui nuise ou qu'on lui fasse faire un profit, qu'on lui prodigue un bien ou qu'on le lui ravisse, qu'on le loue ou qu'on le dénigre**, le croyant véritable sait parfaitement que rien n'est le fait d'autrui. Ce n'est pas Réouven qui a fait échouer son Chidoukh, ni Chimone qui l'a humilié en public. Ce n'est pas non plus Lévi qui lui a pris sa place d'officiant, ni Yéhouda qui a assombri son appartement avec sa terrasse, minuscule en l'occurrence. Tous ces évènements ne sont le fait que du Créateur Lui-même. Alors, pourquoi l'homme en voudrait-il à son prochain ?

L'un des disciples de Novardok était très pauvre, mais satisfait de son sort. Il se contentait de peu pour vivre. Chaque jour, lui et sa femme mangeaient du pain avec un peu de beurre pour se sustenter. Une fois, un chat entra chez eux et mangea le morceau de beurre qui était réservé à son repas du soir. Lorsqu'il revint à la maison, sa femme lui raconta, consternée, qu'un chat avait mangé sa part de beurre. Néanmoins, il ne s'émut pas le moindre du monde et déclara avec assurance : « Le chat n'a pas mangé ma part ! » Son épouse, étonnée, crut qu'il voulait dire que ce n'était pas sa part qui avait été mangée mais celle du reste de la famille. Elle corrigea donc son erreur en lui assurant qu'il s'agissait bien de sa part ; la preuve en était que la part de la famille était posée à un autre endroit. Par conséquent, il était certain que c'était sa propre part qui avait disparue.

« Si le chat a mangé ce beurre, lui répondit son mari, il s'avère rétroactivement que celui-ci ne m'était pas destiné mais qu'il était destiné à ce chat, **car s'il s'agissait du mien, le chat ne l'aurait pas mangé !** »

Cette histoire s'applique également aux "chats" qui marchent sur deux pieds, autrement dit aux hommes : si l'un d'entre eux "mange" la part de l'autre et en fait son profit, cela prouve que, depuis le début, cette part n'était pas destinée au premier. Car si

cela avait été le cas, aucun être au monde n'aurait été en mesure de la lui prendre !

Le Chéfa 'Haïm raconta qu'une fois, une dissension éclata entre deux grands Tsadikim. L'un d'entre eux, connu pour son génie sans égal (plus que le deuxième) envoya une lettre à son "rival" dans laquelle il lui écrivit : « Sais-tu compter le nombre de lettres de la Torah, du Talmud, du Sifra, du Sifri, de la Mékhilta [ces trois derniers sont des commentaires des versets de la Torah écrite ; n.d.t] ? Sais-tu compter les lettres de Rachi ? Si tu l'ignores, de quel droit t'opposes-tu à moi ?

-Certes, je ne te cache pas que j'ignore comment compter tout cela ; néanmoins, je **sais** une chose : « *Et tu sauras et tu intérioriseras que c'est Hachem qui est le D. dans le Ciel et sur la Terre ici-bas et qu'il n'y en a pas d'autre.* » Et cette connaissance, il semble que tu ne l'aies pas ! »

### **« Il ne sera pas comme Kora'h et son assemblée » : savoir s'éloigner de la dispute dès le début**

La Torah ordonne explicitement : « *Il ne sera pas comme Kora'h et son assemblée.* » (17, 5) En outre la Guemara (Sanhédrine 110a) rapporte au nom de Rech Lakich, à propos du verset : « *Moché se leva et se rendit chez Dathan et Aviram* », qu'il est défendu d'entretenir une dispute, puisque Rav enseigne : « **Même si une dispute a déjà commencé, il est défendu de l'entretenir. Mais l'on s'inspirera, au contraire, de Moché Rabbénou qui renonça à son honneur et se rendit lui-même chez eux (Dathan et Aviram) pour apaiser la dispute.** »

Certes, s'éloigner des disputes requiert souvent de gros efforts. Le Ora'h Lé 'Haïm de Zeltchov (au début de la Paracha) rapporte le commentaire de Rachi à propos du verset : « *Et Kora'h fils de Itshar fils de Kéhat fils de Lévi prit (...)* » (16, 1) : « Il n'est pas mentionné "fils de Yaakov", car celui-ci sollicita la miséricorde Divine afin que son nom ne soit pas mêlé à la dispute, comme il est dit (Béréchit 49, 6) : *"Dans leur assemblée, ne mêle pas mon honneur."* » A priori, demande-t-il, ce commentaire est

étonnant : pourquoi aurait-on pensé mêler son nom à la dispute ? On aurait dû se contenter de dire : « *Et Kora'h prit* », sans mentionner le moins du monde son ascendance.

Pour tenter de répondre à cette question, le Ora'h Lé 'Haïm de Zeltchov rapporte l'enseignement de la Guemara (Baba Metsia 85a) : « Tout Talmid 'Hakham dont le fils et le petit-fils sont eux-mêmes des Talmidé 'Hakhamim, la Torah établit sa résidence (dans cette famille). » Cela concerne, explique-t-il, uniquement la Torah mais pas la crainte du Ciel, car celle-ci ne "s'établit" jamais définitivement dans une famille, puisqu'elle dépend du libre-arbitre de chacun (cela ne contredit pas le fait que si une personne accomplit des efforts personnels dans ce sens, le mérite de ses pères lui vienne en aide).

Dès lors, on comprend pourquoi la Torah énumère l'ascendance de Kora'h. Elle veut nous enseigner que, même doté d'une généalogie aussi illustre (*fils de Itshar fils de Kéhat fils de Lévi*), cela ne lui garantit pas la crainte du Ciel. Car celui qui veut s'écarter de leur voie en a l'entière liberté, et cette crainte ne s'acquiert que par l'effort personnel.

Tout le monde reconnaît qu'une fois piégé dans le feu de la dispute, il est très difficile de s'en écarter. Pourtant, il incombe à l'homme d'investir toutes ses forces pour la fuir en réfléchissant à ses conséquences désastreuses, comme le dit le prophète (Amos 5, 13) : « *L'homme sensé gardera le silence à cette heure.* » Lorsque la tempête sera passée, il se rendra compte, en effet, à quel point ses efforts étaient justifiés, car la vie des querelleurs n'en est pas une : partout où ils se rendent, ils se heurtent à des disputes. L'homme doté de bon sens prévoit à l'avance les conséquences de telles situations. Lorsqu'il se trouve encore au seuil de la querelle, de l'extérieur, il mettra en œuvre toutes ses forces afin de ne pas pénétrer dans ces sables mouvants. Si l'on sait quand une dispute commence, en revanche, nul n'est en mesure de savoir où elle peut aboutir.

Certains expliquent, grâce à cela, pourquoi, après l'épisode de Kora'h, Hachem ordonna

que chaque tribu prenne un bâton [qu'ils plantèrent dans le Sanctuaire ; n.d.t]. Le lendemain : « *Voici que le bâton d'Aharon avait bourgeonné et avait donné des amandes (...)* Qu'il soit conservé en tant que signe pour les querelleurs. » (17, 23-27) Les **amandes**, disent-ils, évoquent la dispute. Celles-ci comportent, en effet, plusieurs espèces, certaines douces et d'autres amères. Par nature, les amandes douces commencent par être amères, puis s'adoucissent avec le temps, alors que c'est le contraire qui se produit pour les amandes amères (Guemara Erouvine 28b, ce qui a des incidences pour le prélèvement du Maasser).

Il en est de même au sujet de la dispute : au début, celui qui se laisse emporter par son désir de vengeance et qui cause ainsi préjudice à ses adversaires sans compter ressent la douceur de la victoire. Cependant, c'est l'amertume qui l'attend à la fin car, outre le châtement qu'il se prépare dans le monde futur, sa vie n'en est pas une, même dans ce monde. Là où il ira, on s'en prendra à lui. A l'inverse, si le but est amer, lorsqu'il déploie tous ses efforts pour ne pas succomber à la tentation d'entrer dans la querelle, ce qui est terriblement difficile, la fin sera douce, car il récoltera comme fruit de ses efforts une immense récompense ; cela va sans dire, dans le monde futur, mais même dans ce monde, il vivra une existence sans dispute, sereine et paisible.

D'un sujet à l'autre, mentionnons que lorsque Moché et Aharon se tinrent devant Pharaon, Aharon jeta son bâton qui se transforma en serpent. Les sorciers égyptiens eux aussi jetèrent leurs bâtons et ils se transformèrent également en serpents. Il est écrit alors à ce sujet : « *Le bâton d'Aharon avala leurs bâtons.* » (7, 12) Et nos Sages d'expliquer (Chabbat 97a) qu'il se produisit alors un miracle dans un miracle : ce fut seulement après que le serpent provenant du bâton d'Aharon retrouva sa forme initiale, qu'il avala les serpents des sorciers. On est, dès lors, en droit de s'interroger : pourquoi Hachem prouva-t-il l'élection d'Aharon parmi toutes les tribus en faisant fleurir seulement son bâton entre tous, et non pas

en faisant avaler le bâton de toutes les tribus par celui d'Aharon, comme il le fit au sujet des bâtons des sorciers ?

On peut apprendre de cela un grand principe et aussi la juste conduite à adopter au moment d'une dispute : lorsqu'une dissension éclate pour savoir qui a raison ou qui est plus grand que l'autre, la solution ne consiste pas en ce que le plus grand avale le plus petit pour prouver le bien-fondé de sa position, ni à tenter de le rabaisser. Mais au contraire, il devra lui-même s'élever en s'épanouissant (comme les fleurs de l'amandier) jusqu'à ce que tous réalisent qui est le plus grand.

On raconte que, dans son enfance, le Gaon de Vilna joua une fois à la balançoire avec ses camarades, celle-ci étant constituée d'une poutre pivotant autour d'un axe. Le jeu consistait en ce que deux enfants prennent place, chacun à une extrémité de la poutre, de sorte que lorsque l'un s'élève, l'autre descende. Après quelques instants, il cessa de jouer en expliquant : « Comment peut-on jouer à un tel jeu dont tout le principe est que l'un s'élève par le fait que son ami est rabassé ! »

### **« Son salaire est selon ses actes » : la récompense et le châtement réservés à la dispute**

Combien le châtement réservé à la dispute est-il sévère ! La Guemara (Sanhédrine 7a) enseigne en effet explicitement que nos Sages l'apprennent du verset (Michlé 17,14) פוטר מים ראשית מדין [Tel celui qui ouvre l'eau est celui qui commence la dispute] en commentant le mot מאה דינים (la dispute) qui évoque l'expression מאה דינים (cent châtements), pour dire que celui qui entame la dispute amène sur lui-même cent châtements (Rachi explique que מדין a pour valeur numérique 100).

Le Rambam, dans une lettre qu'il adressa à son fils, écrit les mots suivants :

**« Ne rendez pas vos âmes abominables avec la dispute qui détruit le corps, l'âme et les biens. J'ai vu des enfants mourir, des familles décimées, des villes chanceler, des**

communautés disséminées, des gens pieux disparaître, des hommes de foi se perdre, et de nobles personnes frappées, à cause des querelles. Les prophètes prophétisèrent, les sages firent preuve de sagesse, et ils ne cessèrent de conter les méfaits de la dispute, sans jamais parvenir au terme du récit. C'est pourquoi haïssez-la et fuyez-la, écartez-vous de tous ceux qui la chérissent, qui la recherchent et qui l'aiment, de crainte d'être emporté dans leur fautes. »

Écoutons plutôt l'histoire terrible que j'ai moi-même entendue du Rav Zoussia Stern, le petit-fils de l'Admour de Skolan. Le jour de son mariage, celui-ci s'enferma durant plusieurs heures avec son grand-père, lequel lui prodigua des conseils et le guida spirituellement. Après quelques heures, les serviteurs entrèrent et dirent au Rabbi que s'il ne laissait pas le marié se reposer un peu, il allait s'endormir au beau milieu des noces. Ce dernier réfléchit et accepta. Cependant, il demanda de pouvoir dire encore une chose en privé. Les serviteurs sortirent de la pièce et le Rabbi se mit à raconter l'histoire qui suit :

Un Roch Kollél important en Eretz Israël m'a raconté qu'il emmena une fois les Avrèkchim de son Kollél faire examiner leurs connaissances chez le Steïpler. Lorsque l'examen fut terminé, le Steïpler bénit les Avrèkchim, puis les invita à sortir tandis qu'il ordonna au Roch Kollél de rester. Lorsque tous furent sortis, il demanda à ce dernier comment il s'appelait. Le Roch Kollél écrivit son nom sur un papier qu'il tendit au Steïpler (à la fin de ses jours, celui-ci souffrait de surdité et les gens posaient leurs questions par écrit). Le Rav considéra le papier, planta son regard brûlant sur le Roch Kollél et réitéra sa question :

« Comment t'appelles-tu ? »

Le Roch Kollél indiqua à nouveau son nom sur le papier, mais le Steïpler resta sur ses positions et lui redemanda son nom. L'homme demeura confus, sans comprendre l'intention du Rav, jusqu'à ce que celui-ci finisse par lui dire : « Je vois sur ton front le nom "Chlomo", explique-moi ce que cela signifie ! »

Le Roch Kollél ne comprenait toujours pas où le Rav voulait en venir... Jusqu'à ce qu'il se rappelle une histoire qu'il avait eue avec un dénommé "Chlomo". Peut-être était-ce de cela qu'il s'agissait. Il se mit alors à raconter que plusieurs années auparavant, il avait voyagé aux Etats-Unis pour ramasser des fonds au profit du Kollél. En arrivant dans une certaine communauté, il avait alors rencontré en premier lieu son président. Néanmoins, ce Roch Kollél parlant librement, n'avait pas veillé suffisamment à respecter "l'honneur" réservé au rang de cette personne et, au fil de la conversation, il avait fait une remarque qui l'avait vexé. Le "président" qui avait été blessé dans sa fierté de l'insolence dont le Roch Kollél avait fait preuve, s'était alors adressé à lui en conséquence :

« Sachez, lui avait-il dit, que ce genre de conduite n'est pas admise chez nous, de manquer ainsi de respect aux personnalités de la communauté ! Je vous promets que vous n'avez rien à chercher ici, et je vous prie de bien vouloir quitter les lieux, parce que je veillerai spécialement à ce que vous ne receviez pas même un cent des gens de la communauté ! »

Le Roch Kollél ne se laissa toutefois pas impressionner par ses paroles, et tenta quand même de parler au cœur des fidèles de l'immense Mitsva que constituait le soutien de la Torah. Cependant, entre-temps, le président avait tenu parole et avait parlé contre lui en défendant aux membres de sa communauté de lui donner quoi que ce soit. Le président ayant plus de force de persuasion que lui, il était donc ressorti, dépité et bredouille. De là, il s'était rendu dans une autre communauté, où il avait rencontré un juif au cœur chaleureux, et qui se sentit concerné. Lorsque ce dernier entendit les éloges des Avrékhim, il fut emballé. Le Roch Kollél renchérit en lui promettant tous les honneurs, y compris de fixer dans l'enceinte du Beth Hamidrach une plaque stipulant que les mérites de l'étude lui seraient attribués. Ces paroles firent leur effet, et l'homme sortit son carnet de chèques et signa

un chèque d'un montant de 500 dollars, somme considérable à cette époque.

Un jour après, il s'avéra que la joie du Roch Kollél avait été prématurée. Car ce généreux donateur n'était ni plus ni moins que le beau-frère du même président de communauté. Lorsque la nouvelle arriva aux oreilles de ce dernier, il se mit dans une colère terrible, qui ne s'apaisa que lorsqu'il contacta son beau-frère en lui demandant d'annuler le chèque en question... ce qu'il fit. Ce fut alors qu'il se passa quelque chose de terrible, pour reprendre les mots de l'Admour :

**« A l'instant même où le donateur arrêta le chèque, la vie dudit président s'arrêta également, et il rendit l'âme à son créateur ! »**

Le Roch Kollél termina son récit en disant : « Le nom de ce président était Chlomo ; peut-être y a-t-il un lien entre les choses ?

-A présent, tout est clair, lui répondit le Steïpler, **car les années de ta vie sont depuis longtemps achevées, et toutes les années que tu vis encore sont celles de ce même "Chlomo" qui se sont arrêtées en plein milieu... C'est pourquoi ce nom apparaît sur ton front, car c'est par lui que tu vis aujourd'hui ! »**

Le Rabbi conclut en disant à son petit-fils : « Pourquoi t'ai-je raconté cette histoire maintenant que tu vas entrer sous la 'Houppa ? Il est rapporté dans les écrits du Ari Za'l que toutes les fautes et aussi toutes les Mitsvot qu'un homme accomplit sont gravées sur son front, et les Tsadikim peuvent voir ce qui est écrit. Et pas seulement les Tsadikim des générations précédentes, mais même ceux d'aujourd'hui. En voici un exemple d'un Tsadik qui vivait dans notre génération à Bné Brak et qui pouvait voir ce qui était écrit. Encore un peu, et tu vas te tenir sous la 'Houppa : s'il te vient des pensées de repentir au point que des larmes coulent de tes yeux, cela vaut la peine que tu étales ces larmes sur ton front afin d'effacer les fautes qui y sont inscrites ! »

Cela étant, il est certain que cette terrible histoire doit nous inspirer la crainte, et nous faire ressentir combien il est grave de faire de la peine et de causer du tort à un membre du peuple d'Israël. Ce président de communauté fut puni sur le champ, avec toute la rigueur possible et sa vie en fut abrégée רח"ל. Cependant, elle nous donne un enseignement supplémentaire : il pouvait sembler à ce Roch Kollél, au moment où l'histoire se déroula, que tous ses espoirs s'écroulaient : au premier endroit, il ne gagna rien, et lorsqu'il reçut enfin un don conséquent, celui-ci lui échappa des mains. Cette situation aurait pu l'amener à se lamenter sur son triste sort et à se dire, par exemple : pourquoi ai-je commencé avec ce

président, pourquoi n'ai-je pas investi davantage d'efforts pour lui faire honneur ? J'aurais alors vu le fruit de mes efforts ! Tu vois le mal que tu t'es toi-même causé : tu as perdu ce chèque et également d'autres dons ! Or, la vérité est que ce Roch Kollél ignorait totalement le profit qu'il faisait à ce moment-là : car des années supplémentaires de vie lui furent ajoutées uniquement par le fait de cette histoire, et ce fut uniquement par ce mérite qu'il continua encore à vivre, comme le lui assura le Steïpler : « Les années de ta vie sont depuis longtemps achevées, et toutes les années que tu vis encore sont celles de ce même "Chlomo" qui quitta ce monde prématurément ! »